

CPS + APTMQ =



Alliance du personnel  
professionnel et technique  
de la santé et des services sociaux

Le 30 septembre 2004

**AU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE  
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

**OBJET : Distinguez-vous, choisissez l'APTS**

---

Bonjour,

Vous serez bientôt appelé à voter pour l'organisation syndicale qui vous représentera au sein de votre établissement et nous désirons vous fournir de l'information sur l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) qui constitue un choix syndical distinctif pour vous.

Le gouvernement a adopté, en décembre dernier, sa controversée loi, communément appelée loi n° 30, modifiant les unités de négociation et le régime de négociation. Celle-ci impose une reconfiguration sans précédent du système de représentation syndicale au sein du réseau. Elle modifie notamment la répartition des titres d'emploi représentés actuellement par les organisations syndicales et impose leur regroupement en quatre catégories. Vous faites partie de la catégorie 4, soit celle des professionnels et des techniciens de la santé et des services sociaux. Chacune de ces catégories sera représentée par un seul syndicat chez chaque employeur. Le syndicat qui sera choisi à l'issue de la période de scrutin devra représenter tous les titres d'emploi de la catégorie 4 qui ont été déterminés par la loi.

La Commission des relations du travail vous conviera à participer à un vote qui se tiendra probablement au début de l'année 2005. Pour vous permettre de faire un choix syndical éclairé, nous tenons à vous présenter l'APTS, créée par le regroupement des six syndicats de la Centrale des professionnelles et professionnels de la santé (CPS) et de l'Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec (APTMQ) qui ont plus de 40 ans d'expérience en syndicalisme de type professionnel. L'APTS offre des services uniques, et ce, à un taux de cotisation de 1,5 % du salaire de base, soit l'un des plus bas du réseau.

Dans plus de 300 établissements du réseau, l'APTS représente déjà 15 000 professionnels et techniciens de la santé et des services sociaux, ce qui en fait une organisation très représentative de cette catégorie. Elle détient une longue expérience des pratiques professionnelles et des problèmes d'organisation du travail qui vous sont spécifiques. Adhérer à l'APTS est avantageux, notamment parce que dans un contexte de négociation locale vos problèmes particuliers ne sont jamais dilués avec ceux des autres groupes puisqu'elle a été créée spécifiquement pour défendre vos droits et vos intérêts.

L'équipe d'organisation syndicale APTS assignée spécifiquement à votre établissement communiquera avec vous au cours des prochaines semaines. D'ici là, nous vous invitons à communiquer avec nous.

Distinguez-vous, l'APTS est à votre service.

---

Denis Côté  
Coprésident par intérim

---

Dominique Verreault  
Coprésidente